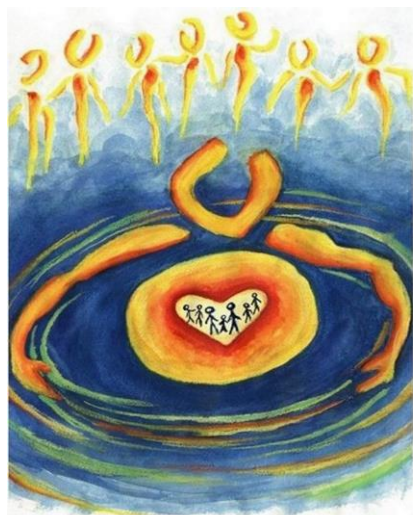


**MONTRÉAL 2019**

# 9<sup>ème</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL

Colloque international, les 10 et 11 mai 2019  
Formation (pré-colloque), le 8 mai 2019  
Journées portes ouvertes, le 9 mai 2019

*« On se quitte... Est-on  
quitte ? »*



Association  
Internationale  
Francophone des  
Intervenants auprès des  
familles séparées

**AIFI**

**MONTRÉAL, QUÉBEC**  
Université du Québec à Montréal  
Pavillon J.-A.-DeSève  
320 rue Sainte-Catherine Est  
Montréal

# **INTRODUCTION**

À l'origine du couple, deux êtres se rencontrent, et le plus souvent deux familles vont tenter de s'approprier. C'est aussi l'histoire d'une rencontre qui est pensée pour durer dans le temps, entre deux personnes qui vont généralement y engager, même à leur insu, ce qu'elles contiennent en elles de plus profond et de plus intime.

L'ajustement est parfois complexe, car les histoires familiales peuvent diverger et mettre en difficulté les loyautés de chacun. Ce jeu de tensions peut déstabiliser la vie de couple, ou mettre en danger les fondements de la constitution du couple dans sa temporalité.

Si ce couple se sépare, est-il quitte pour autant de tout ce qui a été vécu, partagé, caché ?

Selon le psychanalyste Juan-David Nasio, les quatre piliers qui tiennent un couple debout sont la sexualité, la communication, le sentiment amoureux et les projets communs.

Ainsi, les liens d'amour peuvent se déliter, se défaire, si l'une des composantes de ce socle vient à se fragiliser voire à disparaître, jusqu'au désamour. Alors s'ouvre la comptabilité conjugale, dans le livre des comptes familiaux, celui où apparaissent les pertes qui se rajoutent à d'autres pertes. Cette comptabilité survient presque inexorablement et peut devenir une arme dirigée contre l'être perdu.

Se séparer, ce n'est pas uniquement se séparer sentimentalement de son conjoint, c'est aussi se séparer de son couple, d'une entité d'appartenance, d'une dyade intériorisée. C'est se séparer de tout de ce que l'on avait projeté et de tout ce que l'on avait uni.

Souvent cet amour blessé libère aussi la parole sur l'argent, celui-ci devenant alors réparateur ou séparateur.

***Quand on aime, on ne compte pas, mais quand on n'aime plus qu'est-ce qu'on compte !***

L'objectif de ce neuvième colloque de l'Association internationale des intervenants auprès des familles séparées (AIFI) que nous avons intitulé : « on se quitte... est-on quitte ? » sera précisément de chercher à comprendre ce que chacun va faire peser dans la balance des comptes lors de la rupture d'un couple.

Au fur et à mesure des travaux de l'AIFI, cette compréhension nous a paru indispensable afin de permettre aux intervenants d'aider les ex-partenaires et leurs enfants à assumer et compenser les pertes et à faire autant que possible de l'argent un instrument de bienveillance. L'intention est que les couples poursuivent leur route séparément, le plus sereinement possible, et en protégeant les enfants d'un conflit destructeur.

# **ORGANISATION**

## **Membres du Conseil d'administration de l'AIFI**

**Madame Lorraine FILION**, coprésidente, Québec  
**Monsieur Jean-Louis RENCHON**, coprésident, Belgique  
**Madame Élise-Mercier GOUIN**, trésorière, Québec  
**Madame Marianne SOUQUET**, secrétaire, France  
**Monsieur Alexandre BALMER**, Suisse  
**Madame Violaine BELZILE**, Québec  
**Monsieur Pierre GRAND**, France  
**Madame Anne-Marie THERRIEN**, Québec

## **Le comité d'organisation québécois**

Honorable juge Marie Gaudreau, Cour supérieure du Québec  
Honorable juge Pierre Hamel, Cour du Québec, Chambre de la jeunesse  
Me Anne-Marie Therrien, avocate, membre du c.a. AIFI  
Me Violaine Belzile, avocate, membre du c.a. AIFI  
Me Josée Tremblay, avocate  
Me Danielle Beausoleil, notaire  
Madame Francine Cyr, psychologue  
Monsieur Harry Timmermans, psychologue  
Madame Élise-Mercier Gouin, psychologue, trésorière AIFI  
Madame Farah Jean-Pierre, travailleuse sociale, vice-présidente AMFQ  
Madame Lorraine Filion, travailleuse sociale, coprésidente AIFI et responsable du comité organisateur du colloque 2019

## ***RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE***

**Madame Lorraine FILION**, Québec, Canada : [lorfilion@yahoo.ca](mailto:lorfilion@yahoo.ca)

**Madame Anne-Marie THERRIEN**, Québec, Canada : [amtherrien@videotron.ca](mailto:amtherrien@videotron.ca)

**Monsieur Jean-Louis RENCHON**, Belgique, Europe :  
[jean-louis.renchon@uclouvain.be](mailto:jean-louis.renchon@uclouvain.be)

**Madame Marianne SOUQUET**, France, Europe : [marianne.souquet@mac.com](mailto:marianne.souquet@mac.com)

# **PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE**

**Mercredi 8 mai 2019**

Selon leur choix, établi à l'avance, les participants pourront participer à une journée entière (option A) ou à une demi-journée ou deux demi-journées (option B et C). Noter que le repas du midi est à la charge des participants. Plusieurs restaurants sont accessibles dans les rues avoisinant l'université.

**Lieu : Université du Québec à Montréal  
320 rue Sainte-Catherine Est  
Montréal**

**8 h 30-9 h ACCUEIL**

**Option A : de 9 h à 17 h — déjeuner de 12 h 30 à 13 h 30.**

## ***LA MÉDIATION DE COUPLE***

**Intervenante :**

**Madame Marianne SOUQUET**, médiatrice familiale, DE, et formatrice, France (Aix-en-Provence)

La médiation de couple est un champ relativement récent de la médiation en matière familiale qui s'est développé aux États-Unis depuis la fin des années 90. Elle a été initiée par des médiateurs familiaux du champ juridique, pour accompagner des personnes mariées dans des problématiques concernant principalement des questions patrimoniales. Puis elle a été pratiquée également par des médiateurs familiaux du champ psychosocial. Elle s'adresse à des couples, qui traversent une période de crise et/ou de transition, qui rencontrent des problèmes de communication, ou qui ont une décision importante à prendre. Ces couples ne souhaitent pas nécessairement organiser une séparation, ni entreprendre une thérapie de couple ; ils souhaitent un accompagnement de courte durée qui leur permet de faire des changements concrets.

Au cours de cette journée de formation, les participants pourront se familiariser avec la notion de médiation de couple, en appréhender les objectifs et les applications possibles ainsi que le processus. Enfin la réflexion commune nous permettra de différencier médiation de couple du conseil conjugal et de la thérapie de couple.

**Option B : de 9 h à 12 h 30**

## ***ÉTAT DES RECHERCHES SUR LA GARDE PARTAGÉE***

**Intervenantes :**

**Madame Francine CYR**, Ph.D., professeure titulaire, psychologie, Université de Montréal, Québec, Canada

**Madame Amandine BAUDE**, Ph.D., chercheure

***La garde partagée: option ou présomption? Dans l'intérêt de qui et dans quelles conditions? Que nous apprend la recherche?***

Au Québec comme partout ailleurs dans le monde, la popularité croissante de la garde partagée fait couler beaucoup d'encre.

Or, il existe plusieurs appellations de ce type d'arrangement parental tant dans la Francophonie qu'ailleurs dans le monde, par exemple garde partagée au Québec, résidence alternée en France, garde alternée au Luxembourg et en Suisse et hébergement égalitaire en Belgique. Selon les pays, le pourcentage de temps entre les deux maisons peut varier et les conditions d'application peuvent être différentes.

Mais est-ce que ce type de garde est aussi répandu qu'on le croit? Est-ce que ses bénéfices présumés se confirment et se vérifient dans un contexte de conflits élevés et persistants entre les parents? Un examen systématique des connaissances scientifiques sur le lien entre l'adaptation des enfants et le partage du temps parental apportera un éclairage sur ces questions. Une attention particulière sera portée à l'analyse critique des études, peu nombreuses, sur la garde partagée chez les tout-petits, qui, comme on le sait, donne lieu à une polémique importante impliquant les scientifiques, les parents, leurs avocats, les experts et les thérapeutes. Cette cacophonie sème le doute chez les juges qui doivent rendre une ordonnance de garde. Ce tour d'horizon permettra de faire le point sur la garde partagée en portant un regard scientifique sur une réalité familiale sociale et politique empreinte d'une grande émotion et subjectivité.

**Option C : de 13 h 30 à 17 h**

***ÉTAT DE LA RECHERCHE SUR LA SÉPARATION***

**Intervenantes :**

Amandine Baude, Chercheure d'établissement  
CRUJeF, CIUSSS de la Capitale-Nationale, Québec

Élisabeth Godbout, Stagiaire postdoctorale  
Laboratoire de psychologie légale, Université du Québec à Trois-Rivières

Marie-Christine Saint-Jacques, Professeure titulaire  
École de travail social et de criminologie, Université Laval, Québec

Catherine Turbide, Doctorante  
École de travail social et de criminologie, Université Laval, Québec

Les liens familiaux et conjugaux en Occident ont connu depuis une cinquantaine d'années d'importantes transformations. Les séparations parentales sont plus fréquentes et surviennent aussi plus tôt dans la vie des couples (Castagner Giroux, Le Bourdais et Pacaut, 2016), augmentant du coup la probabilité de vivre une recomposition familiale. Cette diversité structurelle et la complexité relationnelle qu'elle engendre (Afonso, 2007; Dandurand et Hurtubise, 2008) posent des défis aux familles et à la société tout entière que la recherche tente de mieux comprendre.

En guise d'introduction à cette demi-journée de formation, nous situerons cette réalité sur le plan démographique à l'aide des statistiques les plus récentes et présenterons brièvement une

enquête spécialisée auprès des parents séparés et recomposés dirigée par une équipe interdisciplinaire. Menée auprès de parents et de beaux-parents québécois, celle-ci a pour but de mieux comprendre l'expérience de ces familles, d'explorer leurs trajectoires au sein des institutions sociales et juridiques et d'explorer la manière dont les normes juridiques et les politiques publiques influencent leur expérience.

Le cœur de cette formation portera sur les conflits sévères de séparation. En plus d'un tour d'horizon des éléments de définition, de la prévalence du phénomène et de ses enjeux conceptuels, il sera question de la réalité des acteurs concernés par les séparations hautement conflictuelles. Ainsi seront présentés l'état des connaissances scientifiques sur l'impact du conflit sur les membres de la famille ainsi que le profil psychologique des parents en conflits sévères de séparation. Ensuite, la réalité de l'intervention auprès de ces familles sera abordée à partir d'un sondage mené auprès des intervenants travaillant au sein des services de la protection de la jeunesse. Le point de vue des parents sera abordé par la présentation de résultats préliminaires d'une étude qualitative portant sur le parcours des familles suivies par les services de protection de la jeunesse en raison d'un conflit sévère de séparation. Enfin, il sera question de la situation des enfants qui utilisent les services de droits d'accès ou d'échanges supervisés. L'évolution de l'adaptation de ces enfants et des relations au sein de leur famille au fil des services sera examinée à la lumière des postulats des tribunaux qui ordonnent ces mesures de supervision.

## ***JOURNÉE PORTES OUVERTES***

**Visites offertes gratuitement à tous les participants inscrits au colloque AIFI.**

**Jeudi 9 mai 2019**

**Ces visites se tiennent à Montréal. Le lieu de rendez-vous ainsi que toute information pertinente seront transmis par un courriel directement adressé, quelques jours auparavant, à ceux qui s'y seront inscrits, par l'organisateur de ces visites.**

**Un nombre maximal de participants est fixé pour ces activités.**

### **JOURNÉE ENTIÈRE**

**VISITE n° 1 : COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC À MONTRÉAL- PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL 10 RUE ST-ANTOINE EST, MONTRÉAL (MÉTRO CHAMP-DE-MARS OU PLACE-D'ARMES)**

Audition d'une cause contestée en matière familiale

9 h-17 h – maximum 12 participants

**VISITE n° 2 : COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC À MONTRÉAL- PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL 10 RUE ST-ANTOINE EST, MONTRÉAL (MÉTRO CHAMP-DE-MARS OU PLACE-D'ARMES)**

Assistance à une CRA (Conférence de règlement à l'amiable) en matière familiale  
Activité réservée aux juges.

9 h-17 h – maximum X participants (à préciser)

## **MATINÉE OU APRÈS-MIDI**

### **VISITE n° 3 : RENCONTRE AVEC DES MÉDIATEURS FAMILIAUX DU QUÉBEC ORGANISÉE PAR L'AMFQ : (ÉCHANGES ENTRE MÉDIATEURS SUR LEURS PRATIQUES ET LES PRÉOCCUPATIONS, ENJEUX ET DÉFIS DU MÉDIATEUR FAMILIAL)**

Lieu : Bureau d'Arbitrage et de médiation du Québec, 606, rue Cathcart, bureau 735, Montréal.  
Métro Square Victoria ou McGill

9 h-12 h – maximum 10 participants

### **VISITE n° 4 : CENTRE DESJARDINS– LIEU DE VISITES SUPERVISÉES 2564, AVENUE DESJARDINS MONTREAL (QUEBEC) H1V 2H7 TÉL. : 514 252-7442**

9 h-10 h 30 – maximum 10 participants  
13 h 30-15 h – maximum 10 participants

### **VISITE n° 5 : CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC - 2045, RUE STANLEY BUREAU 101, MONTRÉAL (MÉTRO PEEL)**

Conférence d'un membre de la commission citoyenne sur le droit de la famille au sujet des recommandations faites en 2018 aux autorités gouvernementales québécoises. À l'exercice de réflexion théorique réalisé par le Comité consultatif sur le droit de la famille (CCDF) de 2013 à 2015 s'ajoute maintenant le résultat du travail de consultation publique effectué par la Commission citoyenne. À la voix des experts du CCDF s'ajoute dorénavant celle de la population.

Conférence suivie d'une période de questions et d'échanges avec les participants.

9 h-12 h – maximum 15 participants

### **VISITE n° 6 : CENTRE DE MÉDIATION CONSENSUS-1857 BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST, MONTRÉAL (MÉTRO GUY)**

Rencontre avec le directeur du Centre Dominic D'Abate lequel fera une présentation de la nature et des objectifs visés en coordination parentale (services disponibles aux familles à haut niveau de conflictualité) ainsi que des résultats des principales recherches en ce domaine.

9 h-12 h – maximum 10 participants

# COLLOQUE

« *On se quitte... Est-on quitte ?* »

Vendredi 10 mai 2019

Lieu : Université du Québec à Montréal  
320 rue Sainte-Catherine Est  
Montréal

## Matinée :

8 h 30 — 9 h ACCUEIL

9 h — 9 h 30 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE  
Madame Lorraine Filion, co-présidente AIFI

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (à confirmer)  
Organisation internationale de la Francophonie (représentant à confirmer)  
Madame Guylaine Ouimette, Présidente de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

9 h 30 — 13 h PLÉNIÈRE

Président de séance : Monsieur Jean-Louis Renchon, professeur à l'Université Saint-Louis et à l'Université de Louvain, avocat, co-président de l'AIFI

9 h 30 — 10 h 20 « *FAIRE ET DÉFAIRE SON COUPLE À L'ÈRE DE L'INDIVIDUALISME CONTEMPORAIN* »

Monsieur Jean-Claude KAUFMANN, sociologue, directeur de recherche, CNRS, écrivain, France

Les modalités de la formation du couple ont complètement changé depuis un demi-siècle, car il faut désormais compter avec la montée de l'autonomisation individuelle. À l'âge de l'individualisme, les ruptures deviendraient-elles plus faciles ? Non, car l'entrée en couple n'est pas un simple changement de décor, elle modifie l'individu en profondeur, et l'oblige donc à se réinventer à nouveau lors d'une séparation, ce qui peut être particulièrement difficile pour les personnes qui la subissent.

10 h 20 — 10 h 30 Questions-réponses



**10 h 30 — 10 h 50 PAUSE**

**10 h 50 — 11 h 40 « LA SÉPARATION, L'ARGENT ET LE GENRE »**

**Monsieur Richard CLOUTIER** Ph.D, psychologue du développement,  
professeur émérite, Université Laval

Dans un premier temps, nous verrons ce qui ressort de la recherche sur les causes de la séparation conjugale. À ce moment, nous tenterons notamment de comprendre pourquoi les désaccords sur l'argent figurent parmi les premières causes de l'insatisfaction conduisant à la séparation.

Dans un deuxième temps, nous porterons notre attention sur le profil distinctif des hommes et des femmes dans la dynamique de la rupture. Par exemple, comment se fait-il que deux séparations sur trois soient initiées par la conjointe ?

Les enjeux psychologiques des décisions, avant et après la rupture, seront au cœur de notre réflexion.

**11 h 40 — 11 h 50 Questions-réponses**

**11 h 50 — 12 h 40 « LE PARTAGE DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LORS DE LA RUPTURE CONJUGALE : QU'EN DIT LE DROIT ? »**

**Andréanne Malacket**, docteure en droit, professeure adjointe, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Québec

Sous l'angle du droit de la famille, la rupture d'un couple représente un moment charnière. Un grand nombre de règles, souvent complexes, dicteront alors la manière dont les ressources économiques des conjoints devront être partagées. Régime primaire, régime matrimonial, pension alimentaire, prestation compensatoire, voilà autant de mécanismes légaux qui se conjugueront les uns aux autres pour assurer le règlement des conséquences financières de l'union. Le conférencier expliquera non seulement le fonctionnement de ces mécanismes et leur champ d'application respectif (mariage, union civile, union de fait), que ce soit au Québec, au Canada ou en Europe occidentale, mais il en présentera également les fondements. Que nous enseignent ces différents mécanismes sur la conception qu'entretiennent les différents législateurs de l'union conjugale ?

**12 h 40 — 12 h 50 Questions-réponses**

**12 h 50 — 14 h LUNCH (SUR PLACE, INCLUS DANS LE PRIX DU COLLOQUE)**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AIFI**

13 h

**Après-midi :** Les locaux seront indiqués sur place.

**14 h — 15 h 30**     **ATELIERS SELON LE CHOIX EFFECTUÉ PAR LES PARTICIPANTS**  
*(chaque atelier sera répété en deuxième partie de l'après-midi)*

**ATELIER n° 1**     ***UN NOUVEAU RÔLE POUR L'AVOCAT EN DROIT DE LA FAMILLE : CONSEILLER ET COACH***

**CONFÉRENCIÈRE : MARIE-CHRISTINE GRAVEL**, avocate, Québec

**MODÉRATEUR : PIERRE GRAND**, administrateur AIFI

Lors d'une consultation juridique de la part d'un membre du couple qui désire se séparer ou est déjà séparé, il est important de dépister les besoins spécifiques de cette personne avant de déposer des procédures ou poser toute action.

Le rôle premier de l'avocat est, bien sûr, de conseiller son client sur les aspects juridiques, mais il doit l'aider à explorer des options de justice participative, dont la médiation. Le client participe ainsi activement à la recherche de solutions pour apaiser le conflit tout en voyant ses droits respectés.

Lors d'une rupture, il est aussi important de bien faire les comptes (on se quitte, est-on quitte ?), ce qui signifie un partage équitable des biens et des dettes du couple. L'avocat doit également participer à l'établissement d'une certaine harmonie entre les parents qui devront continuer à se côtoyer par la suite. Il faut réussir à déceler des comportements nuisibles, voire destructeurs, et les arrêter avant que des dommages émotifs et financiers ne viennent contaminer les liens coparentaux et familiaux.

L'avocat doit dorénavant élargir les ressources mises à la disposition des parents, en intervenant en partenariat avec les autres professionnels et ne pas hésiter à référer à des services spécialisés lorsque requis.

**ATELIER n° 2**     ***INTERVENTION FAMILIALE ET SYSTÉMIQUE ET IMPACT DU TROUBLE DE PERSONNALITÉ DANS LE CONTEXTE DES SÉPARATIONS FAMILIALES***

**CONFÉRENCIÈRE : LYSE BESSETTE**, travailleuse sociale, thérapeute de couple et de famille, formatrice, Québec

**MODÉRATRICE : ANNE-MARIE THERRIEN**, administrateur AIFI

Le panorama des familles séparées est vaste et diversifié, mais le point commun de ces familles aux prises avec de vives tensions suite à un divorce est la présence d'un certain déni face au vécu émotif propre à cette période de transition. Et si l'un ou les deux conjoints présentent un trouble de personnalité narcissique, s'ajoute l'intensité de ses réactions voire une certaine violence dirigée vers les autres. Dans le contexte d'un divorce, la personnalité narcissique se sent avant tout menacée dans son estime personnelle, état qui peut générer des réactions d'agressivité et d'impulsivité.

L'incapacité de faire face à la perte se traduit souvent chez les personnalités qui ont des traits limites ou narcissiques en une projection de leur sentiment de non-valeur sur l'entourage

incluant les professionnels. Selon une perspective systémique, cette réaction favorise le maintien du lien qui s'enracine dans une dynamique d'affrontements parentaux. Le maintien du lien toxique et conflictuel s'inscrit dans la relation d'emprise que ces individus à personnalité limite exercent sur l'autre conjoint et sur l'enfant (dans les cas d'AP). Cela se traduit dans le concret par un harcèlement de l'autre soit par des demandes acharnées pour des changements de garde, soit des demandes d'argent, soit des retours à la cour...

À l'ombre du système juridique, des consultations se déroulent en pédopsychiatrie avec des familles nouvellement séparées, souvent aux prises avec des enjeux légaux tant financiers qu'au niveau de la garde d'enfants; au centre de cette consultation, il y a un enfant souffrant qui désire avoir accès à ses deux lignées. L'approche systémique s'intéresse à comment un système familial s'organise dans cette période de crise et comment chacun remplit un rôle et une fonction dans ce système. Cette approche vise à sortir tous les membres de la famille de cette dynamique dysfonctionnelle et guerrière en vue de protéger les enfants et de rétablir une coparentalité fonctionnelle. Les conflits ont un impact majeur sur les enfants et une consultation comporte des enjeux au plan clinique. À partir d'un cas clinique, nous exposerons comment mettre en place un cadre thérapeutique favorable à une meilleure aide pour les enfants et à une communication moins toxique entre les parents. Comment les aider à régler leurs comptes sur le plan émotif et leurs corollaires sur le plan financier sans avoir à utiliser l'enfant et à en finir avec leur relation de haine et d'hostilité. On peut faire l'hypothèse que ces individus tentent de faire payer l'autre de toutes les manières (en utilisant l'enfant, en poursuivant les luttes judiciaires et les demandes financières de compensation). Nous aborderons également certains outils thérapeutiques utiles afin de créer une alliance avec les membres de la famille. Enfin, nous tenterons d'engager une discussion avec les intervenants judiciaires sur comment une approche relationnelle peut permettre de sortir d'un système d'affrontement qui fait en sorte que les enfants sont les témoins impuissants de la discorde et ce faisant, donner de l'espoir à la nouvelle famille.

### **ATELIER n° 3     *BILANS FINANCIERS EN MÉDIATION FAMILIALE : SOLDE DE TOUT COMPTE OU DERNIER LIEN ?***

**CONFÉRENCIÈRE : ISABELLE JUES**, Médiatrice familiale, formatrice, France

**MODÉRATEUR : JEAN-LOUIS RENCHON**, coprésident AIFI

L'argent occupe une place de choix dans nos liens à autrui. Nos relations monétaires sont le reflet d'une construction sociale. Ainsi, l'échange monétaire entre conjoints est un bon révélateur des organisations conjugales, qui dépendent également de la manière dont s'est construit, dès l'enfance, notre vision personnelle de l'argent, notre « portefeuille symbolique ». Dans un premier temps, je propose d'aborder ces deux dimensions, celle de notre rapport personnel à l'argent d'une part, celle de la circulation financière dans le couple ensuite. Amour et argent font-ils bon ménage ?

La rupture d'un couple signifie la fin de l'argent mis en commun, la séparation des patrimoines, la transformation des échanges financiers. Autour de cette opération, qui s'accompagne de peurs, de résistances, d'espoirs et de déceptions, se cristallisent bon nombre de conflits ; les enjeux économiques se nichent au cœur des relations intimes, à travers les luttes financières vont s'exprimer les rancœurs, les angoisses, les besoins de réparation, les « investissements cachés ». Le médiateur va donc devoir accompagner les personnes dans un travail de

clarification, en tenant compte, au-delà de la technicité financière, des dimensions affectives, psychiques, sociales et matérielles.

C'est cet aspect du travail du médiateur que je propose d'aborder dans un second temps, suivi d'un échange autour des outils sur lesquels peut s'appuyer cette réflexion commune.

#### **ATELIER n° 4    *INVESTIR DANS L'AVENIR DÉSIRABLE PLUTÔT QUE DANS L'IRRÉPARABLE PASSÉ***

**CONFÉRENCIÈRE : ANNE REISER**, avocate, Suisse

**MODÉRATRICE : VIOLAINE BELZILE**, administrateur AIFI et directrice de la Revue AIFI

Avec la libéralisation du divorce dans les sociétés occidentales, rares sont les juridictions qui font obligation au juge d'investiguer par principe les causes de la désunion et d'accorder à l'une des parties une indemnité pour le tort qui lui a été moralement causé. Au contraire, le juge est de plus en plus dépossédé de son pouvoir de faire intrusion dans l'intimité des parties, et il est de plus en plus investi du devoir d'arbitrer les conséquences matérielles et concrètes de la désunion, en s'attachant aux choses plutôt qu'aux êtres : liquidation du régime matrimonial et des droits à des systèmes de retraite, et fixation d'obligations d'entretien en faveur des dépendants. Ce n'est que si l'être concerné par la séparation est mineur ou maltraité que le juge recouvrera son pouvoir d'investiguer la situation de son propre chef. Le risque de tels systèmes est une instrumentalisation de la justice passant par celle des mineurs, à maltraiter pour obtenir son attention.

Dans le contexte de cet atelier, sera examinée la manière avec laquelle il est possible d'aider les parties à régler les conséquences des séparations en partant de l'avenir désirable, et de les amener, ce faisant, à se donner quittance pour ce qui a été.

#### **ATELIER n° 5    *MÉDIATION AU CŒUR DE LA TEMPÊTE : UNE APPROCHE PRATIQUE DE GESTION DES « RÉGLEMENTS DE COMPTES » POST-CONJUGAUX***

**CONFÉRENCIER : DAMIEN D'URSEL**, médiateur familial, avocat, formateur en médiation, Belgique

**MODÉRATRICE : LORRAINE FILION**, coprésidente AIFI

Les préceptes actuels de la « bonne communication » entre parents séparés peuvent paradoxalement rendre plus difficile, pour certains ex-conjoints/partenaires en conflit virulent, l'indispensable processus de mise à distance et de deuil de la relation qui s'achève.

À contre-courant de cet idéal communicationnel, sera présentée une approche du travail en médiation centrée sur les « règlements de comptes » symboliques se jouant dans les séparations conflictuelles. Une telle approche, tout à la fois chaleureuse, enveloppante et engagée de la part du médiateur, mais aussi dérangeante et confrontante pour les personnes, sera déclinée autour des axes suivants :

- une conception résolument minimaliste de la « coparentalité »
- une intervention stratégique paradoxale (notamment la prescription d'une communication tout à fait minimale entre protagonistes à l'extérieur de la médiation, et d'une confrontation vigoureuse des points de vue en son sein)
- une métacommunication du médiateur aux protagonistes, qui vient les titiller autour du sens de leur conflit persistant : attachement compulsif de l'un à l'autre ? deuil bloqué ? Peur de se remettre ensemble ? Peur de la solitude ? Peur de la mort ?
- un retour structuré sur le passé conjugal douloureux : notamment via le « tableau des règlements de comptes », le travail de recomplexification des discours souvent ultra-simplifiés qui circulent, et l'attention, dans leur histoire, aux moments de changements des attentes de l'un ou de l'autre, et aux « rendez-vous manqués ».

Vue sous cet angle, la médiation constitue un long processus de ritualisation de la séparation. Un processus au fil duquel on va se revoir, se froter et se confronter, exprimer colère et parfois tristesse, mais aussi organiser un futur à distance l'un de l'autre, et signer un accord au final.

Quand l'impasse n'est pas faite sur ce travail de règlement des comptes du passé, la médiation permet alors de relancer et d'aider à traverser l'indispensable deuil de la relation conjugale qui s'achève.

## **ATELIER n° 6      *QUAND LE COÛT DES RÈGLEMENTS DE COMPTES MENACE DE DILAPIDER LA CO-PARENTALITÉ***

**CONFÉRENCIER : ALEXANDRE BALMER**, médiateur familial et en protection de l'enfance, formateur, superviseur, Suisse.

**MODÉRATRICE : MARIANNE SOUQUET**, secrétaire AIFI

Nous rencontrons, en tant que médiateurs, des situations de transitions familiales à hauts conflits généralement judiciairisées dans le cadre de mandats délégués par des instances judiciaires ou administratives en protection de l'enfance. La rigidification des projections répulsives radicales opérées sur l'autre parent caractérise bien souvent nos premières interventions. Ce mécanisme, devenu réflexe, réduit l'accès à la réflexivité de chacun. Il exclut l'autre et les tiers, les règles et les frontières, toute disposition normative qui permettrait de juguler la puissance de chacun pour réaliser l'interdépendance nécessaire à la coparentalité. L'autre devient l'unique dépositaire des dettes, symboliques et matérielles, constitutives de l'échec du projet familial initial. Comment reconnaître le capital humain violemment grevé par le décompte des dettes et des mérites ? Comment tirer bénéfice de la séparation en se départissant de ses surcoûts ? Comment créer des conditions d'une coparentalité économique, dans le sens d'un minimum de dépense en énergie pour une maximisation de la coordination ? Comment se départir de faire passer l'autre à la caisse, dans un « passif transitoire à perpétuité », et s'orienter vers une soulte, symbolique et pragmatique, acceptable comme solde de tous comptes ? Comment infléchir toutes ces transactions vers le bénéfice d'une restauration de l'actif familial, constitué par les enfants et leur intérêt prépondérant, dans un commerce devenu agréable avec son ancien partenaire ? Dans cet atelier, nous allons envisager comment infléchir vers un peu plus de civilité cette violence comptable de la relation

duelle qui menace de ruine chaque ex-conjoint. Nous aborderons comment la **conflictualisation des rapports** — comme alternative à la violence — **et la coopération interdisciplinaire** — comme subsidiaire aux compétences parentales — favoriseraient conjointement le renforcement des capacités d’agir de chaque membre de la famille et la stabilisation d’une nouvelle économie structurelle pour tous.

**15 h 30 — 16 h      PAUSE**

**16 h — 17 h 30      ATELIERS AU CHOIX** (*les mêmes ateliers qu’à la première session de l’après-midi*)

**18 h      VISITE DU MUSÉE POINTE À CALLIÈRES**

**350 Place Royale  
(métro Place-d’Armes)**

**20 h      SOIRÉE FESTIVE** (*aux frais des participants*)

**Institut de tourisme et d’hôtellerie  
3535 rue Saint-Denis, Montréal**

**Repas et musique du chanteur Daniel LALONDE et ses musiciens**

# **COLLOQUE**

**Samedi 11 mai 2019 – 9 h00 à 13 h 00**

**Lieu : même endroit que le 10 mai  
mais accès par le Pavillon des sciences de la gestion  
315 rue Ste-Catherine est**

**8 h 45 — 9 h ACCUEIL**

**9 h — 12 h 20 PLÉNIÈRE**

**12 h20 – 13 h 00 RÉFLEXIONS CONCLUSIVES**

**Présidente de séance : Lorraine Filion co-présidente AIFI**

***QUELS ACCOMPAGNEMENTS PROFESSIONNELS POUR SOUTENIR LE « TOUT COMPTE FAIT » ? REGARDS CROISÉS DE DIFFÉRENTS INTERVENANTS PROFESSIONNELS***

**9 h — 9 h 50      *LE REGARD DU JUGE***

**Madame Marie-France VINCENT**, Juge, Cour supérieure du Québec,  
Québec

« Comment les intervenants aident-ils les ex-partenaires et leurs enfants à assumer et compenser les pertes et à faire autant que possible de l'argent un instrument de bienveillance. L'intention est que les couples poursuivent leur route séparément, le plus sereinement possible et en protégeant les enfants d'un conflit destructeur. »

Bien que le système judiciaire québécois soit basé sur un modèle contradictoire, il faut procéder différemment dans les dossiers en droit de la famille afin de miser sur la collaboration des conjoints, qu'ils soient mariés ou non, indépendamment de la présence d'enfants.

Il est préférable de tenter de trouver des solutions typiques à chaque cellule familiale en se référant à la façon de faire antérieure du couple et celle envisageable dans le futur pour réduire les irritants. Pour se faire, une discussion doit prendre lieu entre le Tribunal et les parents. Il faut chercher des options et des choix avant de devoir en imposer.

**9 h 50 – 10 h      Questions-réponses**

**10 h — 10 h 50      *LE REGARD DU THÉRAPEUTE SOCIAL***

**Monsieur Charles Rojzman**, psychosociologue, philosophe  
praticien, Président-fondateur de l'Institut Charles Rojzman, Berne,  
Suisse.

Lors de situations de séparations, le sentiment d'impuissance, les souffrances communes ou individuelles et le ressentiment souvent accumulé dans la durée empêchent souvent l'un ou les deux membres du couple de se sentir quittes. Au-delà des comptes matériels, il y a des accusations et des revendications d'ordre émotionnelles ou symboliques, des attentes de

réparation, de reconnaissance qui jouent leur rôle dans le deuil et la capacité de poursuivre son chemin de vie.

On ne se déchire pas soudainement du jour au lendemain alors que tout allait à merveille la veille encore. Les ruptures surviennent alors que l'amour, la passion, l'affection, le respect se sont fanés, remplacés par de l'éloignement, des sentiments de méfiance et d'impuissance, parfois même de la haine et qui transforment la relation en poudrière.

Dans ces situations, la relation est souvent asymétrique, on est quitte pour l'un alors que l'autre ne s'y retrouve pas. Et c'est à ce moment qu'il s'agit de pouvoir dialoguer et se comprendre mutuellement. Pour sortir de cette impasse, nous créons les conditions d'une coopération autour des comptes en question.

Notre expérience montre qu'il est vain d'essayer de mener un tel dialogue sans un travail de réhumanisation des liens blessés. Un cadre préalable doit être amené afin d'aider chaque membre à entendre la souffrance de l'autre, à chacun de parler de soi, de sa responsabilité en tant qu'homme, femme, père, mère, mari, épouse.... La recherche de ce qui doit être réparé ou rendu n'est possible qu'après avoir créé les conditions permettant de saisir la complexité de la situation, légitimer les besoins de l'autre et recréer une première forme de lien et de fraternité.

La conférence présentera les spécificités de ce travail qui repose sur la démarche de Thérapie sociale et qui s'applique tant à des entretiens de couples en séparation ou en réconciliation, que dans des groupes ou en cabinet et également dans la formation des professionnels confrontés à ces situations. Ce travail inspire et outille médiateurs, juristes, psychologues, conseillers familiaux et intervenants sociaux que nous formons aux outils spécifiques et à une posture permettant les conflits nécessaires en situation de séparation et de crise.

#### **10 h 50 — 11 h Questions-réponses**

**11 h – 11 h 20 PAUSE**

#### **11 h 20 — 12 h 10 *LE REGARD DU PSYCHOLOGUE : L'infinie séparation ou comment cesser de se haïr pour se désunir ?***

**Monsieur Christophe JANSSEN**, Professeur invité à l'UCLouvain, codirecteur du Centre de santé mentale Chapelle-aux-Champs, psychologue clinicien, Bruxelles, Belgique

Et si après une séparation, la haine, l'agressivité, les petites tracasseries quotidiennes, ou encore les négociations interminables ne venaient pas s'opposer à l'amour, mais qu'elles étaient, au contraire, une façon de maintenir coûte que coûte le lien à l'ex-partenaire. Et précisément, qu'il s'agisse de haïr ou d'être haï, le coût est élevé, financièrement bien sûr, mais surtout psychiquement.

Nous tenterons de mieux comprendre la fonction de cette haine dans le contexte d'une séparation amoureuse et comment travailler cliniquement avec chacun pour que, petit à petit, l'amour transformé en haine cède la place à une relative distance, qu'advienne psychiquement la séparation et que chacun puisse se recentrer sur toutes ses ressources personnelles.

#### **12 h 10 — 12 h 20 Questions-réponses**

**12 h 20 — 13 h RÉFLEXIONS CONCLUSIVES**



**Conférencier : Monsieur Pierre NOREAU**, professeur titulaire au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, politologue et juriste de formation. Il est détenteur d'un doctorat de l'Institut d'Études politiques de Paris et directeur du projet de recherche « Accès au droit et à la justice [ADAJ] » mis en place au Québec en septembre 2016.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Renseignements sur le colloque et la formation :**

Consultez le site web de l'AIFI : [www.aifi.info](http://www.aifi.info)

**Adresse du colloque et de la formation (pré-colloque) :**

**Université du Québec à Montréal,  
Pavillon J.-A.-DeSève 320 rue Sainte-Catherine Est, Montréal**

**Transport**

Métro Berri-UQAM

**Hébergement**

**HÔTEL 4 ÉTOILES :** Hôtel de l'Institut d'hôtellerie du Québec (ITHQ) , 3535, rue Saint-Denis , Montréal <http://www.ithq.qc.ca/hotel/>

**HÔTEL 3 ÉTOILES :** Hôtel Saint-Denis, 1254 rue Saint-Denis, Montréal <http://www.hotel-stdenis.com/bonjour>

**HÔTEL 3 ÉTOILES :** Hôtel de Paris, 901 rue Sherbrooke Est, Montréal <http://hotelmontreal.com/fr/>

**STUDIO UQAM (résidences universitaires) :**  
<https://www.residencesuqam.qc.ca/hotel/appartement/studio/>

### **INSCRIPTIONS**

**Merci de remplir le bulletin d'inscription sur le site AIFI [www.aifi.info](http://www.aifi.info) puis d'envoyer votre paiement selon les modalités ci-dessous. Votre inscription sera validée à la réception de votre paiement.**

#### **TARIFS**

Pour les Européens	Pour les Canadiens
<b>FORMATION PRÉ-COLLOQUE</b>	<b>FORMATION PRÉ-COLLOQUE</b>
<b>Paiement effectué avant le 1er avril 2019</b>	<b>Paiement effectué avant le 1<sup>er</sup> avril 2019</b>
<b><u>Journée</u></b>	<b><u>Journée</u></b>
Membre AIFI ..... 100 €	Membre AIFI ..... 150 CAD
Non-membre AIFI..... 150 €	Non-membre AIFI..... 225 CAD
<b><u>Demi-journée</u></b>	<b><u>Demi-journée</u></b>
Membre AIFI ..... 60 €	Membre AIFI ..... 90 CAD
Non-membre AIFI..... 90 €	Non-membre AIFI..... 140 CAD
<b><u>À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019</u></b>	<b><u>À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019</u></b>
Membre AIFI ..... 120 €	Membre AIFI ..... 180 CAD
Non-membre AIFI..... 175 €	Non-membre AIFI..... 260 CAD

<b>COLLOQUE</b>	
<b>Paiement effectué avant le 1er avril 2019</b>	
Membre AIFI .....	130 €
Non-membre AIFI.....	200 €
<b><u>À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019</u></b>	
Membre AIFI .....	165 €
Non-membre AIFI.....	235 €
<b><u>SOIREE FESTIVE</u></b> : .....	57 €

<b>COLLOQUE</b>	
<b>Paiement effectué avant le 1<sup>er</sup> avril 2019</b>	
Membre AIFI .....	200 CAD
Non-membre AIFI.....	300 CAD
<b><u>À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019</u></b>	
Membre AIFI .....	250 CAD
Non-membre AIFI.....	350 CAD
<b><u>SOIREE FESTIVE</u></b> .....	85 CAD

**MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION ET DU COLLOQUE 2019 :**



**Européens :**

**Par virement bancaire sur le compte :**

**IBAN : BE17 0017 4823 3121**

**BIC : GEBABEBB**

**Nom : AIFI Europe**

**Adresse : Place Montesquieu, 2B1348 Louvain-la-Neuve**

Hors Union Européenne : frais à charge du donneur d'ordre.



**Canadiens :**

**Par chèque, en dollars canadiens, libellé à l'ordre de l'AIFI et expédié au :**

**Secrétaire de l'AIFI,**

**445, boulevard Saint-Laurent, bureau 500**

**Montréal, Québec, Canada H2Y 3T8**

**En cas d'annulation :**

- Avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 : remboursement 100 %
- Avant le 22 avril 2019: remboursement 50 %
- À partir du 22 avril 2019 : pas de remboursement, sauf cas de force majeure

# MERCI À TOUS NOS COMMANDITAIRES

**Relations  
internationales  
et Francophonie**

**Québec** 



**Chambre  
des notaires**



**Ordre des travailleurs sociaux  
et des thérapeutes conjugaux  
et familiaux du Québec**

*L'Humain avant tout*

**Justice**

**Québec** 

**Barreau**  
du Québec



**jolicœur  
lacasse**

**AVOCATS**

**CCPE**

**Centre de consultation psychologique et éducationnelle**

*Votre partenaire clinique local et international*

- Évaluations psychologiques et expertises psycholégales
- Psychothérapie
- Interventions familiales
- Stages et internats



[www.ccpeweb.ca](http://www.ccpeweb.ca)